

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3020

24 décembre 2008

SOMMAIRE

Agilitas S.A.	144915	ING Investment Management Multi Mana-	
Alpha Business S.A.	144946	ger S.A.	144946
Anglesite Sea S.à r.l.	144957	ISAR BS Lux S.à r.l.	144921
Arcenciel Holding S.A.	144915	ISAR FR Lux S.à r.l.	144921
Arcevia Private Equity S.A.	144953	Joe and Joe S.A.	144947
Bail S.A.	144923	Kglyinvest - Mundi S.à r.l.	144923
Berilux Constructions S.A.	144922	Laminar Direct Capital Luxembourg S.à	
BETA Hotel Financing Luxembourg S.à r.l.		r.l.	144932
.....	144945	Logica S.A.	144928
BSkyB Finance (Luxembourg) S.à r.l. ...	144928	Profida Luxembourg S.A.	144924
Cachan Lux S.à r.l.	144921	Regie 1 S.à r.l.	144920
Central European Budapest Investment		RV S.A.	144958
S.à r.l.	144914	Serim International S.A.	144927
Cutec S.A.	144917	Sherman Holding S.A.H.	144958
Diapason S.A.	144920	Tech Data Luxembourg S.à.r.l.	144920
DNA Holding S.A.	144923	Thoet Equity S.A.	144947
Dotto Holding S.A.	144916	T-Systems Luxembourg SA	144919
Dredging International (Luxembourg) S.A.		TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS	
.....	144943	S.A., société de gestion de patrimoine fa-	
E Investment S.A.	144929	milial	144952
European Paper Group s. à r.l.	144945	Vandelys S.A.	144945
Exel Luxembourg 2 S.à r.l.	144917	Windstar S.A.	144923
Fidji Luxembourg (BC)	144946	WPP Luxembourg Beta Sàrl	144932
Financial Promotion S.A.	144953	WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l.	
Financière du Palais S.A.	144928	144937
Geula Finance S.à r.l.	144928	WPP Luxembourg Holdings S.à.r.l.	144941
Grafenau Properties S.à r.l.	144922	WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l. .	144939
Guidant Luxembourg S.à r.l.	144916	WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l.	
Hammer Transport A.G.	144925	144935
Harmonia S.A.	144914	WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l.	
Hexagon World S.A.	144919	144925
Hilding A.G.	144919	Ziban Holding S.A.	144915
Holding DC Luxembourg S.A.	144919	Zodiac S.A.	144914
Hydro Invest S.A.	144920	Zythum S.A.	144922
Immobal S.A.	144916		

Harmonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 96.036.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/12/08.

HARMONIA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008152927/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02052. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Zodiac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 75.690.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/12/08.

ZODIAC S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008152931/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02055. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Central European Budapest Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 108.574.

NOTIFICATION

Il résulte d'une cession de parts sociales conclue en date du 10 juin 2005 que:

Central European Participation S.à r.l. a cédé une part sociale de la société Central European Budapest Investment S.à r.l. à Central European Prague Investment S.à r.l., ayant son siège au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Suite à cette cession, les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont désormais réparties comme suit:

1. Central European Participation S.à r.l.	499 parts sociales
2. Central European Prague Investment S.à r.l.	1 part sociale
TOTAL	<u>500 parts sociales</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Pour Central European Budapest Investment S.à r.l.

Dirk Ruppert

Gérant

Référence de publication: 2008153650/7086/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03742. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Ziban Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 85.255.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/12/08.

ZIBAN HOLDING S.A.

Mohammed KARA / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008152933/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02058. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Arcenciel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 63.793.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/12/08.

ARCENCIEL HOLDING S.A.

Robert REGGIORI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008152938/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02061. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Agilitas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.302.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue extraordinairement en date du 25 novembre 2008 à Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 25 novembre 2008, que:

L'Assemblée a décidé d'accepter la démission, avec effet immédiat, de la société Grant Thornton Luxembourg de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle a décidé de nommer la société «Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable», en abrégé «CLERC», ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.376, à la fonction de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

AGILITAS S.A.

Bertram Pohl / François Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008153653/5710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Dotto Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 76.743.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/12/08.

DOTTO HOLDING S.A.

Marie-Fiore RIES-BONANI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008152942/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02063. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Immobal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 101.331.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/12/08.

IMMOBAL S.A.

KARA Mohammed / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008152947/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02065. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Guidant Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 58.675.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 66.448.

Il résulte d'un contrat de cession de parts signé en date du 1^{er} décembre 2008 avec effet à ladite date conclu entre GUIDANT B.V., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Kuifmees 56, 3435RG Nieuwegein, Pays Bas (le «Vendeur») et BOSTON SCIENTIFIC INTERNATIONAL HOLDING LIMITED, ayant son établissement principal à Gaetano Martinolaan 50, 6229 GS Maastricht, Pays Bas (l'«Acquéreur»), que le Vendeur a transféré l'intégralité de ses parts sociales dans le capital de la Société, soit 1.877.600 parts sociales représentant 100% du capital, à l'Acquéreur.

Cette cession a été signifiée à la Société suivant notification en date du 1^{er} décembre 2008.

L'actionariat de la Société se compose désormais de:

BOSTON SCIENTIFIC INTERNATIONAL HOLDING LIMITED: 1.877.600 parts sociales d'une valeur de USD 31.25 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Pour GUIDANT LUXEMBOURG S.à r.l.

Renaud Le Squeren

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2008154162/2134/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX03000. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Cutec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 35.274.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008153565/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02498. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Exel Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 112.525,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 86.641.

In the year two thousand eight, on the tenth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "EXEL LUXEMBOURG 2 S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2086, Luxembourg, 23, avenue Monterey, incorporated by deed enacted on March 28, 2002, RCS Luxembourg number B 86.641 and which articles have been amended for the last time by deed enacted on June 8, 2007.

The meeting is opened at 2.00 p.m., with Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing at L-1461, Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Marilia Azevedo, private employee, residing at L-1461, Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 4,501 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the Company's financial year in order to make it begin on the 11th of November, of each year and terminate on the 10th of November of the following year;

2. Subsequent amendment of the article 15 of the articles of association to give it henceforth the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the 11th of November of each year, and ends on the 10th of November of the following year."

3. Current financial year.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the Company's financial year to make it begin on the 11th of November, of each year and terminate on the 10th of November of the following year.

Second resolution

The meeting decides to amend article 15 of the articles of association in order to give it the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the 11th of November of each year, and ends on 10th of November of the following year."

Third resolution

Exceptionally, the meeting decides that the current financial year that started on the 1st of January, 2008 shall end on the 10th of November 2008.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned at 2.30 p.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EXEL LUXEMBOURG 2 S.A R.L.", ayant son siège social à L-2086, Luxembourg, 23, av. Monterey, RCS B N ° 86.641, constituée suivant acte reçu le 28 mars 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière suivant acte reçu le 8 juin 2007.

La séance est ouverte à Luxembourg à 14 heures et présidée par Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461, Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Marilia Azevedo, employée privé, demeurant à L-1461, Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les 4.501 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1.- Décision de modifier l'exercice social pour le faire courir du 11 novembre de chaque année au 10 novembre de l'année suivante.

2.- Modification subséquente de l'article 15 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale de la société débute le 11 novembre de chaque année, et se termine le 10 novembre de l'année suivante."

3.- Exercice social actuel.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale pour la faire débiter le 11 novembre de chaque année et se terminer le 10 novembre de l'année suivante.

Seconde résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale de la société débute le 11 novembre de chaque année, et se termine le 10 novembre de l'année suivante."

Troisième résolution

Pour l'exercice courant de 2008, l'assemblée décide que l'exercice social qui a débuté le 1^{er} janvier 2008 se terminera le 10 novembre 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.
Signé: C. DESSOY, M. AZEVEDO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2008, Relation: LAC/2008/45958. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008155204/211/96.

(080183206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

T-Systems Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.243.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.11.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153566/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02491. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Hilding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 100.822.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008153567/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02486. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Holding DC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 123.664.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008153569/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02482. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Hexagon World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 35, Ilôt du Château.

R.C.S. Luxembourg B 99.458.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 17 octobre 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 août 2006, que la société SOGEPETROL S.A., ayant son siège social à L-9654 Grümelscheid, 39, Duerfstrooss, est nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la société International Allied Services SA, ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst bureau 34, commissaire aux comptes démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2012.

Grümelscheid, le 31 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Jean-Michel PIERLOT

Référence de publication: 2008154510/801204/18.

Enregistré à Diekirch, le 11 décembre 2008, réf. DSO-CX00164. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080182309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Diapason S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 102.450.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008153570/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02478. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Hydro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 53.323.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008153574/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02464. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Tech Data Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.006.

Le Bilan au 31 janvier 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

28-11-2008.

Robert Jan Schol / Jorge Pérez Lozano

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008153575/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02477. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Regie 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.018.

Par décision de l'associé unique du 20 novembre 2008, Monsieur Werner PLEIN, commerçant, né le 7/8/1967 à Lebach, demeurant à D-54316 Franzenheim, Pluwigstrasse, 35, a été nommé comme gérant unique de la société pour une période indéterminée.

Pour la société
Me Romain LUTGEN
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2008153647/268/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09818. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Cachan Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.127.

Le Bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01-12-2008.

Robert Jan Schol / Paul van Baarle
Manager / Manager

Référence de publication: 2008153576/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02472. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

ISAR BS Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.756.

Le Bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01-12-2008.

Robert Jan Schol / Paul van Baarle
Manager / Manager

Référence de publication: 2008153577/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02467. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

ISAR FR Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.757.

Le Bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01-12-2008.

Robert Jan Schol / Paul van Baarle
Manager / Manager

Référence de publication: 2008153578/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02463. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Grafenau Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.133.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 21 novembre 2008

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée accepte la démission, avec effet au 28 novembre 2008, de

* Domels S.à r.l., avec siège social à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, de sa fonction de gérant B.

- L'assemblée décide de pourvoir au poste de gérant B avec effet au 21 novembre 2008, la personne suivante:

* Effigi S.à r.l., avec siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 107313.

Le gérant a été élu pour une durée indéterminée.

- L'assemblée décide de transférer le siège de la société de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet au 21 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/11/2008.

Pour GRAFENAU PROPERTIES S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.-SGG

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008154736/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01151. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Berilux Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 158, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.246.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153579/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00888. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Zythum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 87.740.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153580/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02202. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Kglynvest - Mundi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.347.025,00.

Siège social: L-9771 Stockem, Maison 3B.

R.C.S. Luxembourg B 124.159.

—
EXTRAIT

En date du 27 novembre 2008, Monsieur Francis QUAGLIAROLI a cédé 26,325 parts sociales sur les 53,216 parts sociales qu'il détenait de la Société à Madame Nathalie BOBANT, épouse QUAGLIAROLI.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Pour KGLYNVEST- MUNDI S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008154184/833/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX01944. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

DNA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 117.187.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153581/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02197. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Windstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 49.858.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153582/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX03008. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Bail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 70.018.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153589/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02199. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Profida Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.691.

L'an deux mille huit, le treize octobre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PROFIDA S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 31, boulevard Grande Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.691, constituée suivant acte reçu le 9 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1758 du 16 juillet 2008 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sonja Bemtgen, demeurant à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 200.000 (deux cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la continuité des activités selon l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 2.- Réduction de capital à concurrence de EUR 123.286,09 pour couvrir les pertes au 30 septembre 2008 par diminution correspondante de la valeur nominale des actions, sans annulation d'actions.
- 3.- Augmentation de capital de EUR 48.286,09 par versement en numéraire et augmentation correspondante de la valeur nominale des actions sans création d'actions nouvelles.
- 4.- Souscription et libération de cette augmentation de capital
- 5.- Nominations statutaires
- 6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Première résolution

Ayant pris connaissance du rapport du conseil d'administration qui laisse apparaître une perte cumulée d'un montant de EUR 123.286,09, l'assemblée, dans le cadre de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, décide de ne pas dissoudre la société et donne décharge au conseil en ce qui concerne les obligations lui incombant en vertu dudit article 100.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de EUR 123.286,09 afin de couvrir les pertes au 30 septembre 2008, par diminution de la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 48.286,09 pour le porter à 125.000,- (cent vingt-cinq mille) Euros, sans création d'actions nouvelles par augmentation de la valeur nominale des actions fixée à EUR 1,- ..0,625.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que l'augmentation de capital ci-avant décidée a été libérée intégralement en numéraire par l'ancien actionnaire unique, par versement à un compte bancaire au nom de la société "PROFIDA S.A.", prédésignée, de sorte que la somme de EUR 48.286,09 se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 125.000,- (cent vingt-cinq mille) Euros, représentés par 200.000 (deux cent mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 0,625 intégralement libérées.»

144925

Cinquième résolution

L'assemblée nomme à la fonction d'administrateur et administrateur délégué Madame Zoé Maka, demeurant professionnellement à 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec les mêmes pouvoirs que les deux autres administrateurs délégués. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, S. BEMTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41809. - Reçu à 0,50%: deux cent quarante et un euros quarante-trois cents (241,43 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008155138/211/72.

(080183586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Hammer Transport A.G., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 65.969.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 4 décembre 2008.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008153596/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 3 décembre 2008, réf. DSO-CX00026. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080181030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.054.054.250,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 99.124.

In the year two thousand and eight, on the second day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.002 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 99.124 (the Company), incorporated on 10 February 2004 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C - N° 360 of 1 April

2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 17 January 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 546 of 5 March 2008.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder holds all the 61,081,085 shares of USD 50 each in the share capital of the Company amounting to USD 3,054,054,250, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notices;

2. Setting of the date of closing of the current financial year of the Company on December, 31st, 2008, decision that the date of the closing of the Company's financial year shall be on December, 31st, of each year and amendment of article 14 of the articles of association of the Company to reflect that each financial year of the Company will begin on January, 1st, and end on December, 31st, of the same year; and

3. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves (i) that the current financial year of the Company which began on March, 1st, 2008 shall close on December, 31st, 2008 and (ii) that the date of the closing of the Company's financial year shall be on December, 31st, of each year.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles so that it shall henceforth have the following wording:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on January, 1st, and ends on December, 31st, of each year."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.002 (l'Associé Unique),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.124 (la Société), constituée le 10 février 2004 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 360 du 1 avril 2004. Les statuts de la

Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 17 janvier 2008 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 546 du 5 mars 2008.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les 61.081.085 parts sociales de USD 50 chacune dans le capital social de la Société s'élevant à USD 3.054.054.250, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Détermination de la date de clôture de l'exercice social actuel de la Société au 31 décembre 2008, décision que la date de clôture de l'exercice social de la Société soit le 31 décembre de chaque année et modification de l'article 14 des statuts de la Société afin d'y refléter que chaque exercice social de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de la même année; et

3. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide (i) que l'exercice social actuel de la Société ayant commencé le 1^{er} mars 2008 sera clôturé le 31 décembre 2008 et (ii) que la date de clôture de l'exercice social de la Société sera le 31 décembre de chaque année.

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 décembre 2008. LAC/2008/48876. Reçu douze euros Eur 12,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008154314/5770/115.

(080182653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Serim International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 118.559.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153590/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02200. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Logica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 128.518.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153591/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02201. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Geula Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.824.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008153593/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08140. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

BSkyB Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 127.643.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008154678/7241/11.

(080182210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Financière du Palais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 64.132.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.12.08.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008153597/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02736. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

E Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.256.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of November.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Meeting") of "E Investment S.A.", a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary on 19 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1584 of 21 August 2006 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 117.256 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on 7 June 2007, published in the Mémorial C number 2322 of 16 October 2007.

The Meeting is declared open with Mr Brian McMAHON, private employee, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Katja DOERING, private employee, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Christophe DAUM, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. To consider the special report of the Board of Directors in relation to a proposed creation of a new authorised capital;

2. To create a new authorised capital in an amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) to be divided into one million (1,000,000) shares, each authorised share having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) and to further authorize and empower, within the limits of the authorised capital, the Board of Directors to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the sole shareholder in case of issue of shares against payment in cash;

3. To amend the third and fourth paragraphs of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the new authorised share capital of the Company; and

4. Miscellaneous.

II.- The name of the sole shareholder represented and the number of shares held by him are indicated in an attendance list signed by the sole shareholder present or by the sole shareholder represented and by the members of the board of the Meeting; such attendance list and proxy will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III.- It appears from the said attendance list that out of the one hundred thirty-four thousand (134,000) shares, representing the entire issued share capital of the Company, all shares are present or represented at the Meeting. The Meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda, known to the sole shareholder present or represented, the sole shareholder of the Company being present or represented at the present Meeting.

IV.- The Meeting then, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman, by unanimous vote adopted each of the following resolutions:

First resolution

The Meeting considered the special report of the Board of Directors in relation to a proposed creation of a new authorised capital. That report will remain, after having been initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, attached to the present deed and will be filed together with it.

Second resolution

The Meeting resolved to create a new authorised capital in an amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) to be divided into one million (1,000,000) shares, each authorised share having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) and to further authorize and empower, within the limits of the authorised capital, the Board of Directors to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the sole shareholder in case of issue of shares against payment in cash.

The Meeting further resolved to approve that the authorisation granted to the Board of Directors above will be valid during a period ending five years after the date of publication of the resolution to create the new authorised capital in the Luxembourg official Gazette - Mémorial.

Third resolution

As a result of the preceding resolutions, the Meeting resolved to amend the third and fourth paragraphs of article 5 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

"The authorised capital of the Company is set at ten million Euro (EUR 10,000,000.-) divided into one million (1,000,000) shares. Each authorised share has a nominal value of ten Euro (EUR 10.-).

The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the sole shareholder in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending 5 (five) years after the date of publication of the resolutions adopted on November 13, 2008 in the Mémorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of the sole shareholder adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association."

Whereof done in Luxembourg, on the day said.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing parties in Luxembourg, who are each known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique ("l'Assemblée") de "E Investment S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné du 19 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1584 en date du 21 août 2006 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.256 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 7 juin 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 2322 en date du 16 octobre 2007.

L'Assemblée est déclarée ouverte est présidée par Monsieur Brian McMAHON, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne Mademoiselle Katja DOERING, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme secrétaire de l'assemblée.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Christophe DAUM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Considération du rapport spécial du Conseil d'Administration relatif à la proposition de création d'un nouveau capital autorisé;

2. Création d'un nouveau capital autorisé d'un montant de dix millions euros (EUR 10.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) d'actions, chaque action autorisée ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), et autorisation et compétence donnée au Conseil d'Administration, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé de: (i) réaliser toute augmentation du capital social en une ou plusieurs tranches successives, le cas échéant, suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé et suivant les termes et conditions des warrants (lesquels peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en espèce ou en nature, par conversion des titres de la Société ou de toute autre manière, (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, du prix d'émission, des termes et des conditions de la souscription et du remboursement des nouvelles actions, et (iii) remplacer ou limiter le droit préférentiel de souscription de l'actionnaire unique dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire;

3. Modification des troisièmes et quatrièmes paragraphes de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter le nouveau capital social autorisé de la Société; et

4. Divers.

II.- Le nom de l'actionnaire unique et le nombre des actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par l'actionnaire unique présent ou par le mandataire de l'actionnaire unique représenté et par les membres du bureau de l'Assemblée; une telle liste de présence et la procuration resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur les cent trente-quatre mille (134.000) actions, représentant la totalité du capital social émis de la Société, toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de l'actionnaire unique présent ou représenté, l'actionnaire unique de la Société étant présent ou représenté à la présente Assemblée.

IV. Après avoir pris connaissance des déclarations faites par le Président, l'Assemblée a ensuite adopté par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a considéré le rapport spécial du Conseil d'Administration relatif à la proposition de création d'un nouveau capital autorisé. Ce rapport, après avoir été paraphé "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire sous-signé, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de créer un nouveau capital autorisé d'un montant de dix millions euros (EUR 10.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) d'actions, chaque action autorisée ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), et d'autoriser et de donner compétence au Conseil d'Administration, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé de: (i) réaliser toute augmentation du capital social en une ou plusieurs tranches successives, le cas échéant, suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé et suivant les termes et conditions des warrants (lesquels peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en espèce ou en nature, par conversion des titres de la Société ou de toute autre manière, (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, du prix d'émission, des termes et des conditions de la souscription et du remboursement des nouvelles actions, et (iii) remplacer ou limiter le droit préférentiel de souscription de l'actionnaire unique dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire.

L'Assemblée a ensuite décidé d'approuver que l'autorisation conférée au Conseil d'Administration ci-dessus sera valable pendant une période se terminant cinq ans après la date de publication de la résolution créant le nouveau capital autorisé au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire unique délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier les troisième et quatrième alinéas de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter le nouveau capital social autorisé de la Société, de la manière qui suit:

"Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) représenté par un million (1.000.000) actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à: (i) réaliser toute augmentation du capital social en une ou plusieurs tranches successives, le cas échéant, suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé et suivant

les termes et conditions des warrants (lesquels peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en espèce ou en nature, par conversion des titres de la Société ou de toute autre manière, (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, du prix d'émission, des termes et des conditions de la souscription et du remboursement des nouvelles actions, et (iii) remplacer ou limiter le droit préférentiel de souscription de l'actionnaire unique dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication des résolutions adoptées le 13 novembre 2008 au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire unique délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts".

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaissant la langue anglaise, déclare par la présente que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, étant entendu qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs noms, prénoms, états civils, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. McMAHON, K. DOERING, C. DAUM, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14128. - Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008155198/239/187.

(080183067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Laminar Direct Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 112.625.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 18 novembre 2008, a pris note de la démission des ses deux gérants Messieurs Julius GAUDIO et Daniel POSNER avec effet au 11 novembre 2008.

L'associé unique a décidé de nommer en remplacement des gérants démissionnaires avec effet au 11 novembre 2008 et pour une durée indéterminée, un gérant unique:

- D.E. SHAW LAMINAR PORTFOLIOS L.L.C., ayant son siège social à 1209 Orange Street, New Castle County, Wilmington USA-19801 Delaware, Etats-Unis.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Pour LAMINAR DIRECT CAPITAL LUXEMBOURG S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008154187/833/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08841. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

WPP Luxembourg Beta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.191.569.100,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.015.

—
In the year two thousand and eight, on the second of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP Luxembourg Beta S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.015 (the Company), incorporated on 21 November 2000 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in

Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 421 of 8 June 2001. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 14 August 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2260 of 16 September 2008.

There appeared:

1. WPP Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.213, owner of 109,067,539 shares of the Company having a nominal value of USD 30 each, hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. WPP 2356 Limited, a limited liability company existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 27, Farm Street, London, W1J 5RJ, United Kingdom, owner of 30,651,431 shares of the Company having a nominal value of USD 30 each, hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The parties referred to under items 1. to 2. above are collectively referred to as the Shareholders.

The powers of attorney from the Shareholders, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold collectively all the 139,718,970 shares of USD 30 each in the share capital of the Company amounting to USD 4,191,569,100;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Setting of the date of closing of the current financial year of the Company on 31 December 2008, decision that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 31 December of each year and amendment of article 13 of the articles of association of the Company to reflect that each financial year of the Company will begin on 1 January and end on 31 December of the same year; and

3. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves (i) that the current financial year of the Company which began on August 15th, 2008 shall close on 31 December 2008 and (ii) that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 31 December of each year.

As a consequence, the Meeting resolves to amend article 13 of the Articles which will henceforth have the following wording:

" **Art. 13. Financial year** . The Company's financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP Luxembourg Beta S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, imma-

triculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.015 (la Société), constituée le 21 novembre 2000 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 421 du 8 juin 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 14 août 2008 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2260 du 16 septembre 2008.

Ont comparu:

1. WPP Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.213, détentrice de 109.067.539 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 30 chacune, ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. WPP 2356 Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais avec siège social au 27, Farm Street, Londres, W1J 5RJ, Royaume-Uni, détentrice de 30.651.431 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 30 chacune, ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties reprises sous les points 1. à 2. ci-dessus sont collectivement désignées comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées " ne varietur " par le mandataire agissant pour le compte des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les 139.718.970 parts sociales de USD 30 chacune dans la capital social de la Société s'élevant à USD 4.191.569.100;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Détermination de la date de clôture de l'exercice social actuel de la Société au 31 décembre 2008, décision que la date de clôture de l'exercice social de la Société soit le 31 décembre de chaque année et modification de l'article 13 des statuts de la Société afin d'y refléter que chaque exercice social de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de la même année; et

3. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide (i) que l'exercice social actuel de la Société ayant commencé le 15 août 2008 sera clôturé le 31 décembre 2008 et (ii) que la date de clôture de l'exercice social de la Société sera le 31 décembre de chaque année.

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier l'article 13 des Statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 13. Année sociale** . L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: I. Arnoux et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 décembre 2008. LAC/2008/48881. Reçu douze euros. Eur 12,-

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008154320/5770/125.

(080182616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.079.445.800,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 106.206.

In the year two thousand and eight, on the second of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP Luxembourg Holdings Three S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.206 (the Company), incorporated on 14 February 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 598 of 21 June 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 11 December 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 232 of 29 January 2008.

There appeared:

1. WPP Luxembourg Holdings Two S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 99.124, owner of 9,405,178 shares of the Company having a nominal value of USD 100 each, hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. Louiseholding SAS, a société par actions simplifiée existing under the laws of France, having its registered office at 40, avenue Georges V, 75008 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 414 872 051, owner of 1,389,280 shares of the Company having a nominal value of USD 100 each, hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The parties referred to under items 1. to 2. above are collectively referred to as the Shareholders.

The powers of attorney from the Shareholders, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold collectively all the 10,794,458 shares of USD 100 each in the share capital of the Company amounting to USD 1,079,445,800;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Setting of the date of closing of the current financial year of the Company on 31 December 2008, decision that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 31 December of each year and amendment of article 14 of the articles of association of the Company to reflect that each financial year of the Company will begin on 1 January and end on 31 December of the same year; and

3. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves (i) that the current financial year of the Company which began on March 1st, 2008 shall close on 31 December 2008 and (ii) that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 31 December of each year.

As a consequence, the Meeting resolves to amend article 14 of the Articles which will henceforth have the following wording:

" **Art. 14. Financial year** . The Company's financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP Luxembourg Holdings Three S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.206 (la Société), constituée le 14 février 2005 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 598 du 21 juin 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 11 décembre 2007 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 232 du 29 janvier 2008.

Ont comparu:

1. WPP Luxembourg Holdings Two S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.124, détentrice de 9.405.178 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 100 chacune, ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Louiseholding SAS, une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège de social au 40, avenue Georges V, 75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 414 872 051, détentrice de 1.389.280 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 100 chacune, ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties reprises sous les points 1. à 2. ci-dessus sont collectivement désignées comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées « ne varietur » par le mandataire agissant pour le compte des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les 10.794.458 parts sociales de USD 100 chacune dans la capital social de la Société s'élevant à USD 1.079.445.800;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Détermination de la date de clôture de l'exercice social actuel de la Société au 31 décembre 2008, décision que la date de clôture de l'exercice social de la Société soit le 31 décembre de chaque année et modification de l'article 14 des statuts de la Société afin d'y refléter que chaque exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année; et

3. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide (i) que l'exercice social actuel de la Société ayant commencé le 1^{er} mars 2008 sera clôturé le 31 décembre 2008 et (ii) que la date de clôture de l'exercice social de la Société sera le 31 décembre de chaque année.

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale** . L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 décembre 2008. LAC/2008/48877. Reçu douze euros Eur 12,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008154333/5770/125.

(080182574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.491.

In the year two thousand and eight, on the second day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.018 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.491 (the Company), incorporated on 26 May 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C - N° 1085 of 24 October 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 14 August 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2362 of 26 September 2008.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder holds all the 250 shares of USD 100 each in the share capital of the Company amounting to USD 25,000, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notices;

2. Setting of the date of closing of the current financial year of the Company on December, 31st, 2008, decision that the date of the closing of the Company's financial year shall be on December, 31st, of each year and amendment of article 14 of the articles of association of the Company to reflect that each financial year of the Company will begin on January, 1st, and end on December, 31st, of the same year; and

3. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves (i) that the current financial year of the Company which began on August, 15th, 2008, shall close on December, 31st, 2008, and (ii) that the date of the closing of the Company's financial year shall be on December, 31st, of each year.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles so that it shall henceforth have the following wording:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on January, 1st, and ends on December, 31st, of each year."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.018 (l'Associé Unique),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.491 (la Société), constituée le 26 mai 2005 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1085 du 24 octobre 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 14 août 2008 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2362 du 26 septembre 2008.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit :

I. l'Associé Unique détient toutes les 250 parts sociales de USD 100 chacune dans le capital social de la Société s'élevant à USD 25.000, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Détermination de la date de clôture de l'exercice social actuel de la Société au 31 décembre 2008, décision que la date de clôture de l'exercice social de la Société soit le 31 décembre de chaque année et modification de l'article 14 des statuts de la Société afin d'y refléter que chaque exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année; et

3. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes :

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Seconde résolution

L' Associé Unique décide (i) que l'exercice social actuel de la Société ayant commencé le 15 août 2008 sera clôturé le 31 décembre 2008 et (ii) que la date de clôture de l'exercice social de la Société sera le 31 décembre de chaque année.

Par conséquent, l' Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Art. 14. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 décembre 2008. LAC/2008/48887. Reçu douze euros Eur 12,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008154326/5770/117.

(080182609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.814.579.093,58.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 112.002.

In the year two thousand and eight, on the second of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WPP Luxembourg Holdings S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.028 (the Sole Shareholder), hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of WPP Luxembourg Holdings Six S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.002 (the Company), incorpo-

rated on 2 November 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 367 of 18 February 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 25 July 2008 pursuant to a deed of Maître Paul Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2189 of 9 September 2008.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder holds all the 49,895,038 shares of GBP 56.41 each in the share capital of the Company amounting to GBP 2,814,579,093.58, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notices;

2. Setting of the date of closing of the current financial year of the Company on 31 December 2008, decision that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 31 December of each year and amendment of article 14 of the articles of association of the Company to reflect that each financial year of the Company will begin on 1 January and end on 31 December of the same year; and

3. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that (i) that the current financial year of the Company which began on July 26th, 2008 shall close on 31 December 2008 and (ii) that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 31 December of each year.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles so that it shall henceforth have the following wording:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WPP Luxembourg Holdings S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.028 (l'Associé Unique), ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de WPP Luxembourg Holdings Six S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.002 (la Société), constituée le 2 novembre 2005 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 367 du 18 février 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 25 juillet 2008 suivant un acte de Maître Paul Kessler,

notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2189 du 9 septembre 2008.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les 49.895.038 parts sociales de GBP 56,41 chacune dans le capital social de la Société s'élevant à GBP 2.814.579.093,58, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Détermination de la date de clôture de l'exercice social actuel de la Société au 31 décembre 2008, décision que la date de clôture de l'exercice social de la Société soit le 31 décembre de chaque année et modification de l'article 14 des statuts de la Société afin d'y refléter que chaque exercice social de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de la même année; et

3. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide que (i) que l'exercice social actuel de la Société ayant commencé le 26 juillet 2008 sera clôturé le 31 décembre 2008 et (ii) que la date de clôture de l'exercice social de la Société sera le 31 décembre de chaque année.

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 décembre 2008. LAC/2008/48878. Reçu douze euros Eux 12,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008154329/5770/115.

(080182596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

WPP Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.793.243.400,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 90.028.

In the year two thousand and eight, on the second of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Lexington International B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Wilhelminaplein 10, 3072 DE Rotterdam, The Netherlands (the Sole Shareholder), hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of WPP Luxembourg Holdings S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.028 (the Company), incorporated on 18 November 2002 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1811 of 23 December 2002. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 12 January 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 641 of 18 April 2007.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder holds all the 159,774,780 shares of USD 30 each in the share capital of the Company amounting to USD 4,793,243,400, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notices;

2. Setting of the date of closing of the current financial year of the Company on 31 December 2008, decision that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 31 December of each year and amendment of article 14 of the articles of association of the Company to reflect that each financial year of the Company will begin on 1 January and end on 31 December of the same year; and

3. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves (i) that the current financial year of the Company which began on January 18th, 2008 shall close on 31 December 2008 and (ii) that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 31 December of each year.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles so that it shall henceforth have the following wording:

" **Art. 14. Financial year** . The Company's financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Lexington International BV, une société de droit Néerlandais, ayant son siège social à Wilhelminaplein 10, 3072 DE Rotterdam, Pays-Bas (l'Associé Unique), ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de WPP Luxembourg Holdings S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.028 (la Société), constituée le 18 novembre 2002 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1811 du 23 décembre 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 12 janvier 2007 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 641 du 18 avril 2007.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les 159.774.780 parts sociales de USD 30 chacune dans le capital social de la Société s'élevant à USD 4.793.243.400, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Détermination de la date de clôture de l'exercice social actuel de la Société au 31 décembre 2008, décision que la date de clôture de l'exercice social de la Société soit le 31 décembre de chaque année et modification de l'article 14 des statuts de la Société afin d'y refléter que chaque exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année; et
3. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide (i) que l'exercice social actuel de la Société ayant commencé le 18 janvier 2008 sera clôturé le 31 décembre 2008 et (ii) que la date de clôture de l'exercice social de la Société sera le 31 décembre de chaque année.

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14. Année sociale** . L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 décembre 2008, LAC/2008/48875. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008154336/5770/112.

(080182530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

DI-LUX S.A., Dredging International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 56.556.

L'an deux mille huit, le seize octobre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DREDGING INTERNATIONAL (Luxembourg) S.A. en abrégé DI-LUX S.A. avec siège social à L-8399, Windhof, 11, route des Trois Cantons, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 56556, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Hespérange, le 15 octobre 1996, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 657, du 18 décembre 1996;

- modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Gérard LECUIT, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 192, du 17 avril 1997;

- modifiée suivant procès-verbal du conseil d'administration (mise en Euros du capital social), en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 997, du 29 juin 2002;

- modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Gérard LECUIT, en date du 05 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 157, du 14 février 2003;

- et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 05 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 2679, du 22 novembre 2007.

L'Assemblée est ouverte à 11h30 sous la présidence de Monsieur Marc Maes, directeur de sociétés, demeurant à B-3140, Keerbergen, Dennendreef 22,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Soleuvre,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bart Van Der Haegen, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8399, Windhof, route des Trois Cantons, 11.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Révocation du commissaire aux comptes de la société.
- 2) Nomination d'un administrateur et d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 3) Modification de l'article 13 des statuts

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de révoquer à compter de ce jour de sa fonction de commissaire aux comptes à savoir:

- AUDIEX S.A., avec siège social à L-1510, Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au RCS sous le numéro B 65.469, et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour:

a) dans la fonction de commissaire aux comptes:

- DELOITTE FIDUCIAIRE, avec siège social à L-2220, Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au RCS sous le numéro B. 121983.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2010.

b) dans la fonction d'administrateur:

- Monsieur Christian VAN MEERBEECK, administrateur, demeurant à B-2610, Antwerpen-Wilrijk, 45 Pastoor de Conincklaan.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2014.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.-Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Maes; Muhovic; Van der Haegen, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 2008, Relation: EAC/2008/13147. — Reçu douze euro. 12.- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008154552/203/75.

(080182735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

BETA Hotel Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.137.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008154455/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03824. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Vandelys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.268.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VANDELYS S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2008154485/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03755. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

European Paper Group s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 7.254.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN PAPER GROUP S.à r.l.

K. PRESTIEN / R. KUHS

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008154486/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03752. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

ING Investment Management Multi Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.363.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 21 juillet 2008

L'Assemblée décide à l'unanimité de révoquer Monsieur Charles-Henri Geuzaine et Monsieur Christian Bellin de leur fonction d'administrateurs de la Société.

L'Assemblée décide de nommer les administrateurs suivants à compter du 1^{er} juillet 2008:

- Madame Maaïke van Meer, Head of Legal Services, ING Investment Management (Europe) BV, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur Michael van Diemen, COO, ING Investment Management (Europe) BV, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur Jonathan Atack, Chief Financial and Risk Officer, ING Investment Management (Europe) BV, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur Bruno Springael, Managing Director, ING Investment Management Belgium, 24 avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008155037/5911/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08980. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Alpha Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 52.256.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPHA BUSINESS S.A.

F. DUMONT / A. RENARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008154487/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03750. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Fidji Luxembourg (BC), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.918.

—
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 107 du 17 janvier 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDJI LUXEMBOURG (BC)

Signature

Référence de publication: 2008154488/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03421. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Joe and Joe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 39.021.

Le bilan au 31 janvier 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154489/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07934. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Thoet Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.361.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de THOET EQUITY S.A. (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 4. Objet social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit est de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) par action.

Le capital social peut être augmenté de son montant actuel à DEUX MILLIONS EUROS (€ 2.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le deuxième mercredi du mois de mai à 10.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires

peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une

réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Les trois mille deux cents (3.200) actions ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

144952

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - b) Monsieur Ivo KUSTURA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - c) Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - d) Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - La société anonyme EXAUDIT S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982.
- 4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2013.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.
- 6.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. PEUTEMAN, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 décembre 2008, Relation: ECH/2008/1651. - Reçu cent soixante euros 32.000,00 € à 0,50% = 160,00 €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 décembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008155186/201/294.

(080183161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

**TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme
- Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 66.487.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Pour TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008154491/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02421. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Financial Promotion S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 89.877.

—
Procès-verbal conseil d'administration du 3 novembre 2008

Sont présents ce jour:

- Monsieur Eric Amouyal, Administrateur
- Monsieur Zheng Hua WANG, Administrateur
- Madame Anne Carrasset épouse Boutros, Administrateur

Le Conseil d'Administration est valablement réuni pour prendre une résolution, lecture est faite de l'ordre du jour qui est le suivant:

Nomination de l'Administrateur délégué:

Le Conseil est valablement tenu et après avoir délibéré prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 3 novembre 2008, le Conseil nomme Monsieur Eric Amouyal, né le 16 juin 1960 à Oran (Algérie), employé privé résidant professionnellement 1, rue Jean Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, «Administrateur délégué» avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature en administrateur en remplacement de Monsieur Franck Amouyal, démissionnaire.

Signature / Signature / Signature

Administrateur délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008155041/7032/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01385. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Arcevia Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 143.375.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme de droit panaméen RUPPO MANAGEMENT S.A., établie et ayant son siège social à Via Espana 122, Bankboston Building 8th Floor, Panama-City, (République de Panama),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130, Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I.- Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de ARCEVIA PRIVATE EQUITY S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition de participations, d'intérêts et de parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La Société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments obligataires, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques.

La Société pourra acquérir, louer ou faire développer tous biens immobiliers, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra opérer toutes transactions commerciales ou financières. Elle pourra rendre tous services aux sociétés du groupe ou à des sociétés filiales détenues directement ou indirectement, et notamment conseiller et prêter son concours en toutes choses à toutes sociétés filiales détenues directement ou indirectement.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique. Elle pourra émettre, par voie de placement privé uniquement, tous billets, obligations et instruments obligataires et tous types de titres obligataires et/ou valeurs. La Société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées ou à toutes autres personnes morales ou physiques, y compris le produit de tous emprunts et/ou de toute émission de titres obligataires. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou autres personnes physiques ou morales. La Société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra de manière générale utiliser toutes techniques et tous instruments liés à ses investissements dans un but de gestion efficace, y compris toutes techniques et tous instruments destinés à couvrir la Société contre tous risques de crédit, de change, de taux d'intérêts et autres.

La Société pourra faire toutes opérations commerciales et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II.- Capital social, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions, chacune d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur l'édit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III.- Assemblées Générales des actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV.- Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V.- Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI.- Exercice social, Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII.- Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII.- Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX.- Dispositions finales, Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société anonyme de droit panaméen RUPPO MANAGEMENT S.A., prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prônant moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente

et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:
 - a) Monsieur Edouard MAIRE, directeur comptable, né à Rennes, (France), le 18 mai 1977, demeurant à L-2538, Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer;
 - b) Monsieur Christophe ANTINORI, juriste, né à Woippy, (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1660, Luxembourg, 30, Grand-Rue;
 - c) Monsieur Xavier FABRY, juriste, né à Metz, (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement à L-1660, Luxembourg, 30, Grand-Rue.
3. A été nommée commissaire aux comptes de la Société:
 - Madame Audrey BALLAND, expert-comptable, née à Tours (France), le 1^{er} avril 1978, demeurant à L-2538, Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2014.
5. L'adresse de la Société est établie à L-1660, Luxembourg, 30, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 décembre 2008, Relation GRE/2008/4859. — Reçu cent cinquante cinq euros. 31.000,- à 0,50% = 155,- €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008155158/231/230.

(080183363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Anglesite Sea S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.283.

Extrait des résolutions de l'Associé du 1^{er} décembre 2008

L'associé de Anglesite Sea S.à.r.l (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2008.
- de nommer George John Henry, né le 17 janvier 1969 à New Rochelle, NY, Les États-Unis d'Amérique et Katherine Anne Lehman, née le 13 juillet 1974 à New York City, NY, Les États-Unis d'Amérique, ayant leur adresse professionnelle au 780 Third Avenue, 40th Floor, NY 10017, Les États-Unis d'Amérique, en tant que gérants de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2008 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, 1^{er} décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Laetitia Ambrosi / Claudine Schinker

Attorney-in-fact A / Attorney-in-fact A

Référence de publication: 2008155050/9168/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02930. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Sherman Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 38.427.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour SHERMAN HOLDING S.A.H.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155409/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02220. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

RV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4929 Hautcharage, 10, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.378.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le treize novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

Ont comparu:

- 1) Monsieur Eric DELLA SCHIAVA, indépendant, né à Differdange, le 2 mars 1969, demeurant à L-4929 Hautcharage, 10, rue Prince Henri;
- 2) Madame Sonja GIANNI, employée privée, née à Differdange, le 17 janvier 1970, demeurant à L-4929 Hautcharage, 10, rue Prince Henri.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de RV S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Hautcharage.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toute assistance financière, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin en 2010.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Eric DELLA SCHIAVA, prénommé, CINQUANTE ACTIONS	50
2) Madame Sonja GIANNI, prénommé, CINQUANTE ACTIONS	50
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

144960

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 1.400,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Eric DELLA SCHIAVA, indépendant, né à Differdange, le 2 mars 1969, demeurant à L-4929 Hautcharage, 10, rue Prince Henri;
- b) Madame Sonja GIANNI, employée privée, née à Differdange, le 17 janvier 1970, demeurant à L-4 92 9 Hautcharage, 10, rue Prince Henri;
- c) Monsieur Giuseppe DELLA SCHIAVA, retraité, né à Beano/Rivolto (Italie), le 08 janvier 1938, demeurant à L-4930 Bascharage, 49, boulevard Kennedy.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

- Madame Annette SCHAEFFER, épouse DELLA SCHIAVA, retraitée, née à Pétange, le 27 octobre 1948, L-4930 Bascharage, 49, boulevard Kennedy.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4929 Hautcharage, 10, rue Prince Henri.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Réunion du conseil d'administration

Monsieur Eric DELLA SCHIAVA, Madame Sonja GIANNI, Monsieur Giuseppe DELLA SCHIAVA, prénommés, ici présents, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante: Monsieur Eric DELLA SCHIAVA, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article quatre des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: E. Della Schiava, S. Gianni, G. Della Schiava, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 17 NOV. 2008, Relation: EAC/2008/14092. - Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000,- à 0,5% = 155,-.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 novembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008155190/219/131.

(080183500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.